DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 073-247300668-20261022-2026_22_10_3-DE

Objet : Diagnostic permanent du réseau d'eaux usées de la CCLA – Attribution du marché de travaux

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 22 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux octobre à 18h30,
Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.
Présents : MMES MM. AUBERT. BALZER. BAUDRY. CHARPINE. CORMIER. DUPRAZ. FAUGE. GIRERD. GRIMONET. GROLLIER. ILBERT. JALLAMION. MALLEIN. MARCHAIS. PECH. TAVEL. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.
Absents excusés : MME MM. BAVUZ. (Pouvoir H GRIMONET). FRANCONY (Remplacée par son suppléant JL. BAUDRY). LAURENT (Pouvoir F. GIRERD).
Date d'envoi de la convocation :16/10/2026
Secrétaire de séance : Fabien DUPRAZ

****

Le Président :

Rappelle à l'assemblée la délibération n°2026_17_06_8 en date du 17 juin 2026 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le projet de mise en place du diagnostic permanent du système d'assainissement collectif de la CCLA ;

Rappelle que ce projet décomposé en deux tranches réparties sur 2026 et 2027, intègre :
- Les travaux d'installation et la fourniture des systèmes de comptage et des pluviomètres,
- Le calage des systèmes de mesures,
- Les systèmes d'enregistrement et de télétransmission des données dans la supervision de l'exploitant actuel (SUEZ),
- Sur la première année, le traitement et l'analyse des données ;

Précise que les 6 points de mesures ont été implantés de manière à couvrir 6 secteurs homogènes pour lesquels l'analyse des données permettra de caractériser et sectoriser les éventuels dysfonctionnements et quantifier les volumes d'eaux parasites ;

Dit que dans ce contexte, un avis d'appel à la concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée, a été publié le 8 septembre 2026 avec une date limite de réception des offres fixée au 28 septembre 2026 et que 2 entreprises ont remis une offre :
- SUEZ en groupement avec les entreprises PERROUSE et GIROUD GARAMPON,
- FONTAINE TP en groupement avec ELECTR'EAU ;

Explique qu'à l'issue de l'analyse initiale des offres, la CCLA a souhaité engager une phase de négociation écrite avec SUEZ et Fontaine TP afin de préciser certains aspects techniques et d'optimiser/régulariser les propositions financières ;

Présente à l'assemblée le rapport d'analyse des offres après négociations incluant le classement des offres, effectué par le cabinet Profils Etudes, maître d'œuvre du projet ;

Propose au conseil communautaire, au regard de l'analyse des offres, de délibérer pour approuver l'attribution du marché de travaux au groupement FONTAINE TP / ELECTR'EAU pour un montant de travaux de 179 977,54€ HT.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 073-247300668-20261022-2026_22_10_3-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

DECIDE de retenir l'offre du groupement FONTAINE TP / ELECTR'EAU pour le projet de mise en place du diagnostic permanent du système d'assainissement collectif de la CCLA, pour un montant de travaux de 179 977,54€ HT,

AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pascal ZUCCHERO

Secrétaire de séance,
Fabien DUPRAZ